

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 16 juin 2022
Rapporteur :
Madame Forough-Léa
DADKHAH**

N° 36

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 23/06/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 22/06/2022
(accusé de réception du 22/06/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Nouvelle convention cadre 2022 - 2024 entre les collectivités locales et le CEA tech
Bretagne**

Le CEA tech est implanté à Quimper depuis 2017. La convention cadre actuelle est arrivée à échéance fin 2021. Il est proposé de mettre en œuvre une nouvelle convention cadre entre le CEA tech, la région Bretagne, le département du Finistère et Quimper Bretagne Occidentale pour poursuivre le déploiement du CEA tech à Quimper.

La première convention cadre entre le CEA tech et les collectivités est arrivée à échéance fin 2021. Pour poursuivre le développement de ce centre de recherche à Quimper, il est proposé de valider une nouvelle convention cadre de financement pour les années 2022 à 2024.

I – Les projets 2022-2024 du CEA tech Bretagne :

Conformément à son plan de développement présenté il y a environ 18 mois, le CEA tech Bretagne souhaite mettre en œuvre dans le cadre de la nouvelle convention 2022-2024, son projet axé sur 2 plateformes techniques et le développement des partenariats avec les entreprises locales :

La plateforme TEQPA : Technologies pour la Qualité de Productions Agroalimentaires : cette plateforme, déjà en partie opérationnelle est dédiée à la sécurité sanitaire, au contrôle de la qualité nutritionnelle et à la qualité des eaux et des sols. Elle fait déjà l'objet d'une collaboration approfondie avec l'ADRIA et permettra de réunir à Quimper l'expertise de l'ADRIA sur la qualité et la sécurité des aliments et celles du CEA grâce à ces différentes technologies (numériques, optiques...) et ainsi créer le laboratoire de demain. Pour ce projet, le CEA occupera non seulement une surface supplémentaire au sein de la pépinière

d'entreprises, mais louera aussi des locaux au sein de l'ADRIA. Les équipements de transfert de technologie vont se développer fortement sur la plateforme quimpéroise.

Le développement des partenariats avec les entreprises locales : au-delà des 2 plateformes envisagées, le CEA réalise également un travail important de démarchage des entreprises du territoire (entreprises agro ou non agro) pour leur présenter les technologies du CEA tech et monter des partenariats avec elles. Les technologiques présentées ne sont pas toujours celles développées à Quimper, mais en les intégrant dans des projets d'entreprises bretonnes, elles leur permettent ainsi des transferts d'innovations nécessaires à leur compétitivité. Depuis 3 ans le CEA a déjà collaboré avec de nombreuses entreprises bretonnes et notamment sur la Cornouaille : Hénaff, Blue solutions (groupe bolloré), Entech, Cumins, MCA et Guelte (équipementiers agro), Sabella, H2gremm (hydrogène à Edern), Ijinus...La nouvelle convention 2022-2024 permettra d'accélérer encore cette offre technologique du CEA au sein du tissu économique local.

La plateforme PAASREL : Cette plateforme collective d'accélération « Usine agro du futur » regroupera de nombreux industriels (agro et équipementiers) du secteur et permettra l'accélération du processus d'implantation d'innovations technologiques dans les sites de production, afin de réaliser les gains de productivité essentiels à la compétitivité de la filière, de réduire l'empreinte carbone des systèmes de production et d'améliorer le bien-être au travail des salariés dans un contexte de fort turn-over des effectifs et de développement des troubles musculo-squelettiques. Elle a vocation à servir d'accélérateur et d'interface entre les équipementiers et les transformateurs.

Cette plateforme est aujourd'hui en cours de réflexion et de recherche de financement auprès de l'Etat. Elle n'est donc pas intégrée au projet de convention cadre ci-joint.

II- Le développement du CEA tech est un atout important pour le territoire et ses entreprises :

Il existe au moins 5 raisons pour Quimper Bretagne Occidentale de soutenir le développement du CEA tech sur son territoire.

1- Conforter QBO comme pôle de référence de l'industrie alimentaire notamment sur la sécurité sanitaire des aliments (grâce au couple ADRIA/CEA tech) :

En Cornouaille, l'activité agroalimentaire s'appuie sur les ressources de la terre et de la mer et sur un tissu dense et diversifié d'entreprises industrielles. Un emploi industriel sur deux relève des industries agroalimentaires (IAA). Le secteur représente 365 établissements employant près de 9 000 actifs.

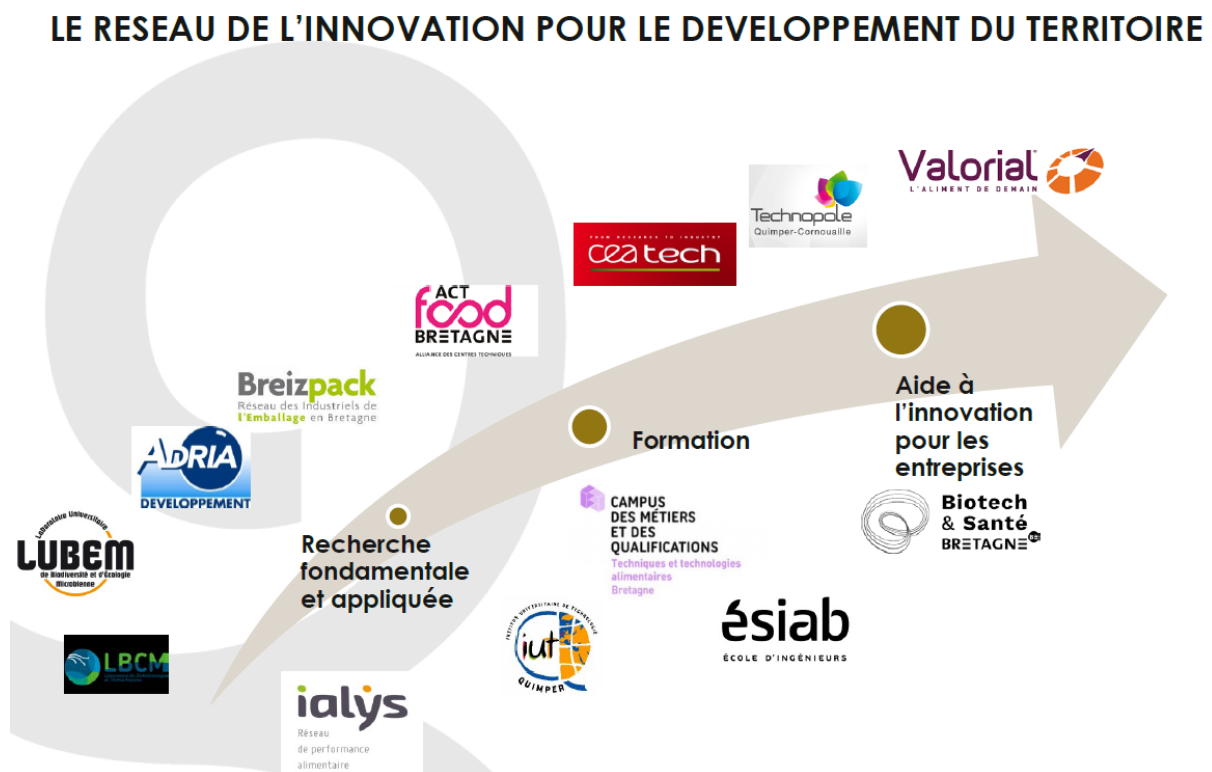
Dans un contexte concurrentiel et face aux perpétuels changements de leur environnement, l'innovation apparaît comme une condition indispensable de survie et de développement pour de nombreuses entreprises.

Aussi, face à la mutation du secteur agroalimentaire, à la nécessité de créer les aliments de demain, Quimper Bretagne Occidentale doit apporter de nouveaux services liés à la recherche, sur le territoire. C'est la présence de tels services qui permettra de conforter la notoriété de QBO en tant que territoire référent pour les aliments et ainsi de pérenniser l'implantation des entreprises et encourager l'accueil de nouvelles. Ce sont les développements de services en recherche de développement appliquée, en lien direct avec les

entreprises, qui assureront l'attractivité à long terme de notre territoire, notamment face aux poids lourds économiques que sont les métropoles qui sont davantage spécialisées en recherche fondamentale.

Depuis plus de 40 ans, la ville de Quimper puis l'agglomération quimpéroise, ont développé une spécificité en termes de recherche et d'innovation, sur les domaines liés à l'agriculture et l'agroalimentaire, en lien avec la dynamique économique locale.

Ce développement stratégique pour l'agglomération a été rendu possible par la constitution progressive d'un écosystème favorable à l'innovation dans le domaine alimentaire sur le territoire :



La venue du CEA tech à Quimper et son projet de plateforme TEQPA (Technologies pour la Qualité de Productions agroalimentaires), en complémentarité avec l'ADRIA (plus grand centre technique agro-agri breton) et en appui de l'ensemble de l'écosystème construit depuis 40 ans, permet donc de positionner Quimper Bretagne Occidentale parmi les premiers rangs des territoires spécialisés dans la recherche agri-agro en France notamment sur la sécurité sanitaire des aliments.

2- Accueillir enfin un grand organisme de recherche national sur le territoire :

Plusieurs villes bretonnes ont acquis une expertise et une visibilité en matière de recherche grâce à la présence de grands instituts de recherche nationaux ou de grandes entreprises publiques :

- Brest : IFREMER, Naval group ;
- Lorient : CNRS et Naval group ;
- Saint Briec : l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) ;
- Concarneau : le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) ;
- Roscoff, station biologique du CNRS ;
- Lannion : CNRS, centre national de recherche d'Orange (Orange Lab).

QBO n'a jamais bénéficié d'une telle implantation (hormis un embryon de recherche d'INRAE). L'ensemble de l'expertise acquise par le territoire émane d'initiatives locales (ADRIA, LUBEM laboratoire de l'UBO...).

La venue du CEA tech conforte donc le bien-fondé de la stratégie de développement la recherche agri-agro sur le territoire et permet à Quimper d'obtenir une visibilité importante en devenant l'un des 8 CEA tech en Région au même titre que Nantes, Bordeaux, Toulouse, Nice, Cadarache, Metz et Lille.

Carte des implantations du CEA tech en France :



3- La robotisation, compétence forte du CEA tech est une solution pour les métiers source de pénibilité et en très forte tension.

Le développement de la robotique est un des objectifs du projet d'usine du futur porté par le CEA tech Bretagne. Or dans l'agroalimentaire, certaines productions sont ces dernières semaines arrêtées ou ralenties par manque de main-d'œuvre. À l'échelle de la Bretagne, tous secteurs confondus ce sont environ 45 000 offres d'emploi qui sont non pourvues et le taux de chômage en Bretagne est de 5,8 % contre 7,4 % à l'échelle de la France.

Ce « manque de bras » est dû à la pénibilité des tâches en environnements hostiles et sensibles (températures extrêmes, humidité). Dans ces conditions, la robotisation de ce secteur agroalimentaire, peut avoir un rôle important à jouer. D'une part les robots apportent la solution adaptée en effectuant ces tâches répétitives, dans des conditions pénibles avec une rigueur et une précision constantes. D'autre part, l'intégration de robots contribue à réduire les troubles musculo-squelettiques (TMS) et à éviter les blessures accidentelles en permettant aux opérateurs de s'affranchir des tâches à faible valeur ajoutée au profit de travaux plus valorisants.

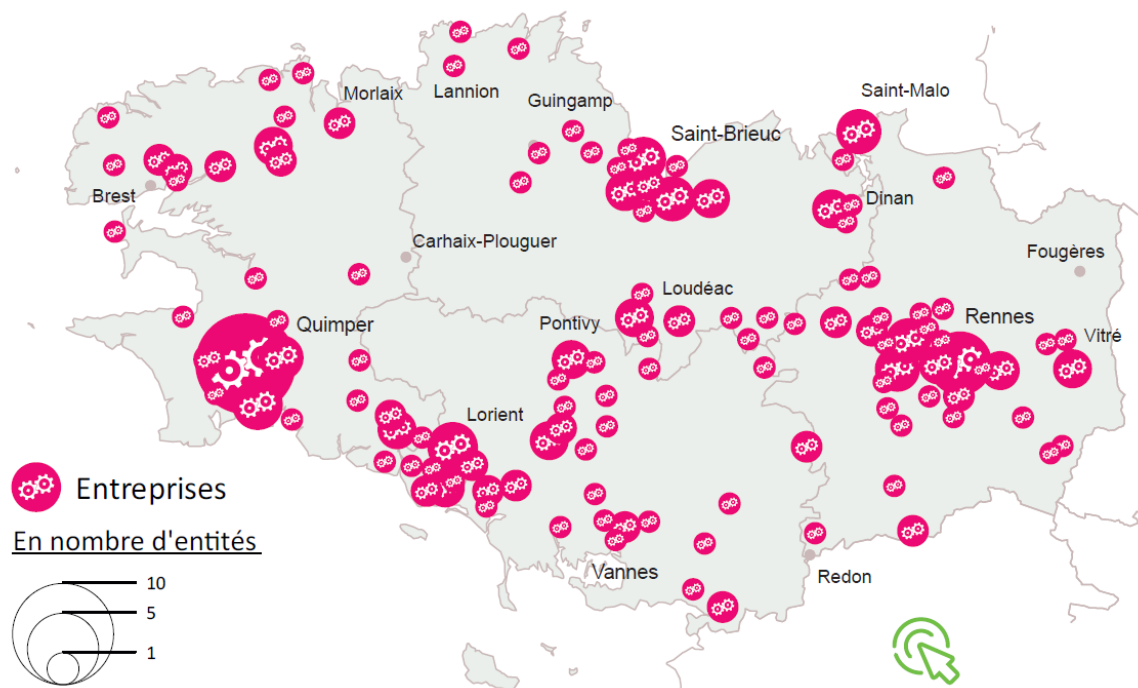
Cette évolution est donc nécessaire à la fois pour améliorer la situation des salariés du secteur mais également pour revaloriser l'image des métiers du secteur agroalimentaire et donc sa capacité à recruter.

4- La robotisation développée par le CEA tech permettra des débouchés pour les nombreuses entreprises d'équipement agroalimentaires bretonnes.

Par effet d'entraînement, cette industrie agroalimentaire forte a permis le développement d'activités amont et aval. Celles-ci représentent en Bretagne 610 établissements employant 6 400 salariés.

Les équipementiers se sont développés pour accompagner les activités de production, de transformation et de conditionnement. Ils relèvent des métiers du travail des métaux, de l'électricité/automatisme, de l'électronique, de la plasturgie, de la conception et la fabrication de lignes de production, et d'équipements, la ventilation... : on retrouve en Cornouaille une densité particulièrement forte d'équipementiers Guelt, Secma Cabon, Tuffigo, Krampouz...

L'emballage alimentaire (métallique, papier, plastique) compte une vingtaine d'établissements en Cornouaille : Franpac, Bolloré, Ambalia... (Cf. carte ci-dessous qui montre le poids des équipementiers en Cornouaille).



Aujourd'hui le développement important de la robotisation à venir (Pour le moment, environ 5% du marché français de l'agroalimentaire est équipé) est une opportunité pour les équipementiers bretons. Mais, s'ils ne parviennent pas à innover suffisamment et à se développer pour répondre à la demande, le risque est de voir des entreprises bretonnes acquérir des lignes de productions robotisées à l'étranger ce qui pourrait menacer le secteur breton des équipementiers agro. Ce secteur doit donc continuer à innover et constitue ainsi le cœur de cible du CEA tech en Bretagne notamment grâce à son projet de plateforme d'usine du futur.

5- Le développement d'importants investissements extérieurs en recherche et développement sur le territoire de QBO.

Le projet de développement du CEA tech à Quimper constitue un investissement conséquent pour QBO. Mais cet investissement entraîne un effet de levier fort qui permet la mobilisation de financement extérieurs importants : département, conseil régional de Bretagne, Feder, fonds propres du CEA tech.

Ainsi sur la précédente convention pour environ 2,2 millions d'euros dépensés par QBO, ce sont près de 6 millions d'euros qui ont été apportés sur le territoire par les autres contributeurs financiers.

III - Les besoins de financement pour mener le projet du CEA tech Bretagne :

Cette nouvelle convention prévoit la mise en œuvre d'un projet de 8,7 millions d'euros sur 3 ans (2022-2024).

Pour ce projet le CEA tech sollicite un financement des collectivités à hauteur de 6 millions d'euros environ. La participation de QBO est estimée à 2.103 millions d'euros :

- 1 177,5 K€ en investissement :
 - 645 K€ en investissement immobilier (notamment réhabilitation des locaux de la pépinière d'entreprises qui appartient à QBO ce qui valorisera le bâtiment). Au terme de cette convention le CEA tech occupera l'ensemble du premier étage de la pépinière d'entreprises (locaux administratifs) ainsi que 2 des 4 ateliers artisanaux de la pépinière d'entreprises (pour le showroom et la plateforme TEQPA) ;
 - 157,5 K€ pour des équipements technologiques de laboratoire : équipements d'analyse, matériels de laboratoire (étuves, hottes...) ;
 - 375 K€ pour le financement des projets de pôles de compétitivités auxquels pourrait participer le CEA tech. (Mais il s'agit d'un montant indicatif maximum, sachant d'une part que le CEA n'est pas certains de participer à un nombre suffisant de projets pour atteindre ce montant et d'autre part que chaque projet de pôle de compétitivité devrait faire l'objet d'un accord du bureau communautaire) ;
- 925,5 K€ en fonctionnement :
 - 663 K€ pour le financement de l'équipe cœur ;
 - 262,5 K€ de mise à disposition de locaux. (87 000 € par an)

Bilan des financements pour la période 2022-2024 :

INVESTISSEMENT	1 177,5 K€
- Investissements immobilier	645 K€
- Equipement scientifiques	157,5 K€
<i>Enveloppe mobilisable pour les projets pôles de compétitivité</i>	<i>375 K€</i>
FONCTIONNEMENT	925,5K€
- Equipe cœur	663 K€
- Mise à disposition de locaux	262,5 K€
TOTAL	2103 K€

Globalement cette nouvelle convention s'inscrit dans une décroissance importante du financement des collectivités en matière de fonctionnement de l'équipe cœur. Ainsi le financement de l'équipe cœur par QBO passe d'environ 400 K€ euros par an en moyenne sur la précédente convention à 260 K€ en 2022 et 201,5 K€ par an à compter de 2023.

Les investissements par contre voient leur valeur augmenter (514 K€ effectivement financés par QBO dans la première convention contre 802 K€ prévus entre 2022 et 2024), mais ceci tient au fait que certains investissements (tant immobilier que d'équipements) qui étaient prévus dans la première convention n'ont pas été réalisés et ont donc été reportés dans la seconde convention (Cf. ci-joint le plan de financement global du projet).

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de valider la participation de QBO pour un montant total de 2 103 €K pour une période de trois ans selon les conditions définies ci-dessus ;
- 2 - d'autoriser madame la présidente à signer la convention-cadre ;
- 3 - d'autoriser madame la présidente à verser la participation de QBO pour l'année 2022.